



Dans ce numéro

- **Mot du Président**
- **L'Association Sénégalaise des Anciens Fonctionnaires Internationaux (ASAFI)**
- **Résultats de l'Assemblée Générale Extraordinaire**
 - Amendements des Statuts
 - Amendements du règlement intérieur
- **Le Programme d'Action annuel de l'ASAFI**
- **Accord de Siège**
- **Audience avec le Ministre des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur**
- **Participation à la 45ème Session du Conseil de la Fédération des Associations des Anciens Fonctionnaires Internationaux (FAAFI)**
- **Site web**
- **Adhésions**
- **Nécrologie - Rappel à Dieu de Mamadou Touré**

Mot du Président



L'Association Sénégalaise des Anciens Fonctionnaires Internationaux (ASAFI) qui regroupe les anciens fonctionnaires et experts longue durée du système des Nations Unies a le plaisir de

vous annoncer la parution en janvier 2018 du premier numéro de son Bulletin d'information, une première dans l'histoire de l'Association qui a été officiellement mise en place le 31 octobre 2006. Cette réalisation est le fruit de l'appui que le Bureau Exécutif de l'ASAFI a reçu à la fois du Comité de Direction et de tous ses membres.

Je voudrais porter à l'attention des membres de l'ASAFI qu'il s'agit d'un nouveau départ. En effet, les échanges d'idées et la diffusion d'informations pertinentes relatives à la vie de l'Association et notre coopération avec les institutions sénégalaises, les associations nationales et la Fédération internationale devraient faire partie de la culture du Bureau exécutif. Nous envisageons de publier ce bulletin régulièrement trois fois par année avec des éditions spéciales en cas de besoin. L'année 2017 a été marquée par cinq actions importantes dont les détails seront donnés dans le Bulletin :

1. La mise en œuvre d'un programme d'action issu de l'Assemblée Générale de l'ASAFI qui a eu lieu le 26 octobre 2016.

2. La négociation d'un siège social avec l'Institut Africain pour le Développement Economique et la Planification (IDEP) qui a accepté de nous offrir un bureau fonctionnel et de mettre à notre disposition une salle de réunion à chaque fois que de besoin.
3. Une campagne de recrutement de nouveaux membres.
4. L'adhésion à la Fédération des Associations d'Anciens Fonctionnaires Internationaux (FAAFI).
5. L'acquisition d'un nom de domaine pour l'ASAFI et la confection d'un site web www.asafi.sn.

L'année 2017 a été malheureusement marquée par le rappel à Dieu le 28 décembre de son Excellence Mamadou Touré, Membre fondateur de l'ASAFI et Membre d'Honneur.

Je félicite les membres du Comité de Rédaction pour ce premier travail et encourage les membres de l'Association à envoyer des articles et photos pour publication éventuelle dans le bulletin ou/et sur le site web.

En ce début d'année, je souhaite une excellente année 2018 à nos partenaires, notamment le Ministre des Affaires Etrangères, la Direction et le personnel de l'IDEP ainsi qu'à tous les anciens fonctionnaires des Nations Unies en général et aux membres de l'ASAFI en particulier.

Makane Faye, Président, ASAFI

SITE WEB ET RESEAUX SOCIAUX

ASAFI a acquis, en août 2017, un nom de domaine auprès du gestionnaire du point SN pour y loger son site web. Le nom de domaine asaf.sn est accessible à : www.asafi.sn abrité par un serveur privé au Sénégal. Le site est géré par M. Djibril Ndiaye, Secrétaire Général aux Affaires juridiques à travers son entreprise Lalima Communication qui est chargée de la mise à jour des informations. Le site est composé de deux parties, l'une ouverte au public renferme les principaux documents de l'association et ses activités tandis que l'autre contient des informations confidentielles réservées aux membres de ASAFI à jour de leurs cotisations. Le site dispose d'onglets facebook, youtube et twitter.

ASAFI : Association Sénégalaise des Anciens Fonctionnaires Internationaux

L'ASAFI a été créée le 13 juillet 2006 à Dakar et est restée sans activité majeure jusqu'à la tenue d'une Assemblée Générale de redynamisation le 26 octobre 2016. Son siège est abrité par l'Institut Africain de Développement Economique et de Planification (IDEP), qui est le centre spécialisé en matière de formation de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique.

L'ASAFI regroupe les anciens fonctionnaires et experts du système des Nations Unies. Ses objectifs sont les suivants :

- Promouvoir la solidarité entre ses membres,
- Promouvoir l'échange d'informations,
- Représenter à travers la FAAFI, ses membres auprès des administrations et organisations du système des Nations Unies en matière de pension et assurances post retraites,
- Soutenir le but et les principes de l'ONU,
- Assister les administrations sénégalaises (si elles le désirent) selon les compétences et disponibilités de ses membres, à mettre en œuvre leurs programmes et projets.

Audience avec le Ministre des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur

Monsieur Mankeur Ndiaye, Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur a reçu, le 04 mai 2017, le Bureau de l'ASAFI. Durant l'audience, Monsieur Makane Faye, Président de l'ASAFI, a fait l'historique de l'association qui regroupe d'anciens fonctionnaires et experts de l'Organisation des Nations Unies (ONU) qui ont eu à conseiller, durant leurs périodes d'activités, les pays africains dont le Sénégal. C'est cette expertise qu'ASAFI souhaitait mettre à la disposition des administrations sénégalaises pour accompagner les stratégies et programmes de développement.

Le Président de l'ASAFI a également manifesté au Ministre Mankeur Ndiaye, l'entière disponibilité de ses membres pour accompagner et soutenir les délégations sénégalaises pendant les négociations qui se déroulent au cours des réunions africaines et internationales qui auront lieu à Dakar et/ou à l'extérieur du pays.

Monsieur Mankeur Ndiaye, après avoir salué la démarche des anciens fonctionnaires internationaux, a insisté sur le grand intérêt que

le Gouvernement du Sénégal accorde à l'ONU et à ses programmes de développement. En outre, le Sénégal est un pays très actif dans cette Organisation et il l'a régulièrement démontré en s'impliquant avec force dans les différentes étapes qu'elle traverse. Les preuves récentes de l'engagement du pays sont : 1) le rôle qu'il a joué dans le processus de renouvellement à la tête du Secrétariat général des Nations Unies et 2) la décision prise par le Gouvernement du Sénégal de doter le Système des Nations Unies du Sénégal de locaux d'envergure permettant de regrouper toutes ses agences dans un même espace. Cette maison commune, adoptée par la représentation des Nations Unies au Sénégal, sera construite dans la nouvelle ville de Diamniadio avec la Cité de l'administration publique qui regroupera plusieurs ministères. L'ASAFI propose de mettre à la disposition du Sénégal l'expertise de ses membres sur : 1) le renforcement des capacités des ressources humaines du pays et 2) l'accompagnement à la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes en cours. Le Ministre a manifesté

son ouverture pour étudier avec l'ASAFI les modalités d'interaction à mettre en place entre les Experts membres de cette association et ceux des administrations du pays et a promis de prendre des mesures spécifiques pour permettre aux membres de l'ASAFI de se trouver dans des conditions idéales pour mettre leurs compétences et engagement au service de leur pays. C'est dans ce sens qu'il a promis d'apporter une réponse positive à un certain nombre de requêtes soumises par l'ASAFI lorsque celles-ci se trouvent dans son domaine de compétence et/ou de les soutenir si cela implique les prérogatives d'autres Ministres. Sur un autre plan, il a invité les membres de l'ASAFI à prendre des initiatives pour contribuer à trouver les voies et moyens de renforcer la présence des ressortissants du Sénégal dans les structures de l'ONU.

Avant de lever la séance, il a été convenu que l'ASAFI sollicite une audience avec Monsieur le Président de la République afin de lui exposer sa mission et ses ambitions de contribuer au développement du Sénégal.

Participation à la 46ème Session du Conseil de la Fédération des Associations des Anciens Fonctionnaires Internationaux (FAAFI)

La FAAFI a été fondée en 1975 et rassemble des associations de fonctionnaires des Nations Unies et des institutions spécialisées de l'ONU à la retraite ou qui ont cessé leurs activités à l'ONU. Entre autres objectifs, la FAAFI promeut et défend les intérêts de la communauté des anciens fonctionnaires internationaux ; représente la communauté des anciens fonctionnaires internationaux auprès des organes compétents du système des Nations Unies ; soutient et coordonne les activités des associations membres, en particulier sur les questions de pensions et de protection de la santé. Elle est composée de 61 associations nationales regroupant plus de 18.200 membres.

La FAAFI a tenu la 46ème Session de son Conseil à Vienne, du 17 au 20 juillet 2017, au Bureau des Nations Unies, avec le soutien de l'Association des Anciens Fonctionnaires Internationaux en Autriche. L'ASAFI y a été représentée par son Secrétaire Général, M. Abdou Khadre Diakhaté.

La 46ème Session a approuvé la demande d'adhésion de l'ASAFI, comme 60ème association membre de la FAAFI. Dans ce contexte, nous remercions M. Pierre Adama Traoré, Président de l'association du Burkina Faso et Conseiller de la Présidente de la FAAFI, qui a pendant plusieurs mois travaillé étroitement avec nous pour un aboutissement heureux de la candidature de l'ASAFI.

Les délibérations de la 46ème session ont porté, entre autres sujets, sur : la participation aux travaux des différents comités sur la pension et la santé après service, les investissements de la caisse de pension, le déboursement de fonds

d'urgence pour les anciens fonctionnaires, l'assistance et le paiement aux veufs et veuves, le soutien aux personnes âgées, le certificat de vie, les campagnes locales d'adhésion aux associations nationales d'anciens fonctionnaires, la convivialité du site web de la caisse de pension et d'applications smartphones, les questions administratives et financières, l'élection du bureau.

Nous notons en particulier un extrait du discours de bienvenue de M. Dennis Thatchachawalit, Directeur-Général adjoint du Bureau des Nations Unies à Vienne (UNOV) qui a souligné le rôle important des associations d'anciens fonctionnaires par rapport aux systèmes onusiens de pension et de santé : «La retraite est une constance positive. Il s'agit de maintenir son indépendance et de prendre le contrôle de sa vie. La sécurité financière et la bonne santé sont essentielles au maintien de cette indépendance. Par conséquent, la garantie des pensions et le maintien d'une bonne assurance maladie après la cessation de service revêtaient une importance vitale. Le soutien constructif de la FAAFI a été crucial lorsque les sujets liés au paiement des pensions, à l'assurance maladie et au financement des dettes ont été discutés par le Conseil de gouvernance de la caisse de pension. Ce sont des questions qui ont eu une incidence sur la qualité de vie du personnel de l'ONU et des anciens fonctionnaires».

La 46ème Session a réélu Mme Linda Saputelli Présidente de la FAAFI. Le rapport et les décisions de la réunion du Conseil sont disponibles sur : <http://www.fafics.org>.

Résultats de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Le 26 octobre 2016 s'est tenue dans la salle de Conférence de l'IDEP l'assemblée générale extraordinaire de l'ASAFI, avec les mots de bienvenue, respectivement de Mme Karima Bounemra Ben Soltane, Directrice de l'IDEP et M. Alioune Mbodj Dione, Président de l'ASAFI.

Le Comité Directeur

Ci-dessous, la liste des membres du Comité Directeur, incluant les huit (8) membres du Bureau exécutif, élus par l'assemblée générale :

- Adiara Ba (Secrétaire Générale Adjointe)
- Alioune Badiane
- Issa Barro
- Abdou Khadre Diakhaté (Secrétaire Général)
- Alioune Mbodj Dione, Président d'Honneur
- Elhadj Diouf
- Makhtar Fall (Trésorier adjoint)
- Makane Faye (Président)
- Nelly Forster
- Ganna Guèye
- Ousmane Laye
- Aboubacry Demba Lom (Trésorier)
- Amadou Moktar Mbow, Président d'Honneur
- Djibril Ndiaye (Secrétaire Général aux Affaires Sociales, culturelles et juridiques)
- Katy Ndong
- Mansour Sow (Secrétaire Général Relations extérieures, à l'Information et à la Communication)
- Awa Thiongane (Vice-Présidente)
- Ndèye Ngoné Touré
- Daouda Niang (Commissaire aux comptes)

Amendement des Statuts et du Règlement Intérieur

Afin de se conformer aux recommandations de la Fédération de l'Association des Anciens Fonctionnaires Internationaux (FAAFI) et aussi de fournir un siège à l'ASAFI, certains articles des statuts et du règlement intérieur ont été modifiés. Les amendements les suivants :

Amendements des Statuts

Article 3 :

Après la phrase, « Le siège de l'association est fixé », il est proposé de remplacer la phrase qui suit :

Sous couvert de l'Institut Africain de Développement Economique et de Planification (IDEP), Rue du 18 Juin, Derrière l'Assemblée Nationale, BP

3186, CP 18524 Dakar, Sénégal. »

Article 10 :

Il est proposé de remplacer le contenu de l'article 10 par ce qui suit :

L'association est ouverte à toute personne ayant travaillé dans le système des Nations Unies ainsi que les conjoints de fonctionnaires de l'ONU décédé(e)s, dans le respect des convictions individuelles, dans l'indépendance à l'égard des partis politiques. »

Peuvent adhérer à l'Association et sans distinction de nationalité:

- Les anciens membres du Personnel national et international du Système des Nations Unies
- Les anciens experts et volontaires du Système des Nations Unies
- Les fonctionnaires du Système des Nations Unies, à un an maximum du départ à la retraite et désirant participer par anticipation
- Les conjoints d'ancien(ne)s fonctionnaires décédé(e)s qui acceptent de se conformer aux présents statuts et règlement intérieur. »

Article 14 :

Vu qu'il est proposé dans le nouvel article 10 que les conjoints d'ancien(ne)s fonctionnaires décédé(e)s soient membres de l'Association, il est proposé la suppression de la mention « conjoint d'un membre défunt » dans la partie de l'article 14 réservée aux membres associés.

Amendements du règlement intérieur

Article 19 :

Il est proposé de remplacer le contenu de l'article 19 par ce qui suit :

Les sessions de l'Assemblée Générale sont présidées par le Président ou la Présidente de l'Association. Ce dernier ou cette dernière peut déléguer la présidence de séance au Président d'Honneur.

Article 38 :

Il est proposé de remplacer le contenu de l'article 38 par ce qui suit :

Le montant des droits d'adhésion est fixé par l'Assemblée Générale sur proposition du Comité Directeur. Il est fixé à : 5.000CFA et payable en une seule fois.

Toute personne désireuse d'être membre actif de l'ASAFI doit en faire la demande au Président du Bureau Exécutif. Une fiche de demande d'adhésion est disponible à cet effet.

Le Bureau Exécutif accepte ou rejette la demande sans être tenu de motiver sa décision.

L'adhésion n'est effective qu'après le paiement d'un droit d'adhésion et de la cotisation de l'année en cours.

ACCORD DE SIEGE

Sur demande des responsables de l'ASAFI, l'IDEP a autorisé l'association à utiliser ses bureaux depuis le mois de juillet 2016 pour les différentes réunions préparatoires de l'Assemblée Générale et pour la tenue de l'Assemblée Générale elle-même. L'Assemblée Générale a vivement félicité les autorités de l'IDEP et a demandé la négociation d'un accord de siège avec l'IDEP. C'est dans ce contexte qu'un projet a été soumis par le Président de l'ASAFI à la Directrice de l'IDEP, pour examen, approbation et signature.

COMMENT ADHERER A ASAFI ?

L'ASAFI, comme indiqué dans les statuts, est ouverte à tous les anciens fonctionnaires et experts du Système des Nations Unies. Pour y adhérer, le candidat doit payer sa carte de membre à 5 000 FCFA et s'acquitter de sa cotisation annuelle qui est fixée à 20 000 FCFA pour les anciens de la catégorie des professionnels et 100 000 FCFA pour les anciens des services généraux. Il doit être à jour de ses cotisations pour jouir de tous les droits. Tout membre peut opter à tout moment pour une cotisation à vie. Dans ce cas il doit verser 200 000 FCFA s'il relève de la catégorie des professionnels et 100 000 FCFA pour les services généraux. Il aura dans ce cas le statut de membre à vie.

Le Programme d'Action annuel de l'ASAFI

Le Comité Directeur a adopté un programme pour 2017 à partir du Plan d'activités issu de l'Assemblée générale avec les dix (10) domaines suivants :

1. Domaine Organisation et Fonctionnement

Actions à mener :

- Adhérer à la Fédération des Associations des Anciens Fonctionnaires Internationaux ayant son siège à Genève.
- Etablir des relations de coopération avec le Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur

2. Domaine Ressources Financières

Actions à mener :

- Membre à vie : Le CD a décidé de mettre en place des cotisations de membre à vie de 200 000 FCFA pour la catégorie des professionnels et 100 000 FCFA pour les services généraux.
- Suivi des cotisations et campagne de sensibilisation pour attirer de nouveaux membres.
- Bulletin de la situation financière à soumettre pendant les réunions du Bureau exécutif.

3. Domaine Affaires Sociales et Humanitaires

Actions à mener :

- Trouver les possibilités d'assister les membres en situation financière difficile selon les demandes qui devront être étudiées cas par cas.
- Organiser en collaboration avec les agences de l'ONU des rencontres pour les agents proches du départ à la retraite pour les sensibiliser sur le volet médical.

4. Domaines Affaires Juridiques et des Pensions

Action à mener :

- Sensibiliser les membres sur la nécessité de remplir à temps le certificat de vie dont le remplissage est requis chaque année par la Caisse de Pension.

5. Domaines Relations Extérieures

Actions à mener :

- Discuter d'un projet d'accord de siège avec l'IDEP.
- Envoyer une correspondance d'information et de demande d'audience aux institutions du système des Nations Unies basées à Dakar pour faire connaître l'ASAFI.

6. Domaine Information et Communication

Actions à mener :

- Création d'un bulletin d'information.
- Mise en place d'un site web.

7. Domaine Affaires Médicales

Action à mener :

- Demander une liste d'hôpitaux publics et privés acceptant la prise en charge des assurances des membres.

8. Domaine Patrimoines

Action à mener :

- Voir les possibilités d'obtention d'un terrain ou d'un local sur le site des Nations Unies dans le Pôle de Diamniadio.

9. Domaine Riposte Solidarité

Actions à mener :

- Tous les membres sont tenus de défendre l'Association.
- Si une personne est ciblée parce qu'elle est membre d'ASAFI, l'Association devrait l'assister dans sa défense.

10. Domaines Activités Particulières

Actions à mener :

- Organiser des activités culturelles et sociales ponctuelles.
- Organiser des visites à certains retraités.

NECROLOGIE - RAPPEL À DIEU DE MAMADOU TOURÉ

Au nom des membres du Bureau Exécutif et du Comité Directeur de l'ASAFI, nous avons l'immense tristesse de faire part aux lecteurs du rappel à Dieu le jeudi 28 décembre 2017 de son Excellence Mamadou Touré, membre fondateur, membre d'honneur et membre à vie de l'ASAFI. Diplômé de l'ENFOM, Monsieur Touré fut le premier Ambassadeur de

Mauritanie à Paris, ancien Directeur Afrique du Fond Monétaire International et Ancien Ministre des Finances du Sénégal. Il était connu pour avoir « trois dogmes : la religion, le travail et l'amitié ». A tous les anciens fonctionnaires, à sa famille éplorée et à ses proches, nous présentons nos condoléances. Que Dieu l'accueille au paradis éternel.